

Conseils et contact SPANC ^[1]



[1]

L'efficacité et la pérennité du système d'assainissement autonome dépendent notamment des produits rejetés dans les canalisations et de l'entretien régulier

L'efficacité et la pérennité de votre système d'assainissement autonome dépendent de 2 paramètres essentiels :

- les produits rejetés dans les canalisations
- l'entretien régulier des dispositifs

Voici quelques conseils d'entretien, des différents dispositifs.

La fosse septique ou la fosse toutes eaux

Une fosse septique ne peut collecter que des produits biodégradables : les eaux vannes (W.C.) auxquelles peuvent s'ajouter les eaux ménagères (cuisine, salle de bains, lave-linge) si c'est une fosse toutes eaux.

Sont à proscrire : les matières solides (plastiques, lingettes, déchets de cuisine, etc.), les produits polluants (huile de vidange, peinture synthétique, produits chimiques, médicaments, etc.).

Si elle peut accepter des déversements de désinfectants tel que de l'eau de javel (dans des quantités raisonnables et très diluées), un excès de tels produits peut détruire la flore bactérienne de la fosse. Dans ce cas une vidange et un réensemencement seraient nécessaires.

Les boues et les matières flottantes contenues dans la fosse ne doivent pas dépasser 50 % du volume utile de la fosse. Au-delà, il faut la vidanger. Cette opération doit être effectuée par une entreprise agréée. Elle vous garantira l'élimination raisonnée de ces matières hautement concentrées en polluants. A l'issue de la vidange, l'entreprise doit vous remettre en plus de la facture un certificat à conserver pour le prochain passage du SPANC.

Le bac dégraisseur

Appelé aussi « bac à graisses », il est situé avant le champ d'épandage dans le cas des installations anciennes, et il est préconisé en amont de la fosse toutes eaux quand celle-ci est éloignée du point de collecte des eaux ménagères. Il retient par décantation et flottation les matières solides, graisses et huiles contenues dans les eaux ménagères. Son rôle est d'éviter le colmatage des canalisations et des drains de l'épandage.

La fréquence d'entretien est en moyenne de 3 à 4 fois par an selon les conditions d'utilisation. Sa vidange complète s'effectue en même temps que celle de la fosse.

Le préfiltre

Souvent intégré dans la fosse toutes eaux, on peut aussi le retrouver après la fosse toutes eaux. Il est un indicateur de fonctionnement de votre installation. Il assure la rétention des particules en suspension grâce aux matériaux filtrants qu'il contient et, par conséquent, la protection du traitement en aval. Son entretien consiste en un lavage du matériau filtrant deux fois par an. Il peut être nécessaire de remplacer le matériau de temps en temps, lors de la vidange de la fosse par exemple.

Le champ d'épandage

C'est le dispositif le plus fragile et le moins accessible. Il est conçu pour recevoir des eaux clarifiées par les dispositifs de prétraitement (fosse, préfiltre, bac dégraisseur) dont l'entretien régulier empêche le colmatage.

En cas de colmatage du champ d'épandage, la conséquence est implacable (et coûteuse) : sa réfection totale.

Les regards de contrôle

Quand ils existent, ils sont situés en en amont et en aval de la zone de traitement des eaux usées (épandage, filtre à sable ou terre d'infiltration). Une simple vérification annuelle des regards de contrôle doit être effectuée afin de constater le bon écoulement des eaux et l'absence d'accumulation de matières.

Contact pour plus d'informations :

Communauté de Communes des Deux Vallées
9 rue du Maréchal Juin - 60150 THOUROTTE
tél. : 03 44 96 31 00

URL source: <https://www.deuxvallees.fr/un-territoire-equilibre-durable/leau/conseils-et-contact-spanc>

Liens

[1] <https://www.deuxvallees.fr/un-territoire-equilibre-durable/leau/conseils-et-contact-spanc>